

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D_2025_06_29

Séance du 18 juin 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 + 1 procuration

L'an deux mil vingt-cinq le 18 juin à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 11 juin 2025.

ETAIENT PRESENTS : Marie-France AUBOIRON, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Ugo DAUVERGNE, Guillaume DUCOLOMB, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Jean-Pierre MERCIER, Marie-José TRAINA, Céline THEVENOUX, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

Absent excusé : Camille BEAUDET → procuration à Viviane VAUDRAY
Bruno HOURY

Absent : Mikaël BABOLAT

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-José TRAINA.

OBJET :
TARIF CANTINE SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE 2025-2026

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'entreprise SAS REPAS A DOMICILE augmente ses tarifs pour la prochaine rentrée scolaire. Les tarifs seront les suivants :

- repas enfants 4,37 € HT soit 4,60 € TTC
- repas adultes 4,54 € HT soit 4,80 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les prix de la cantine qui seront appliqués à partir de la rentrée scolaire 2025-2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **DECIDE** pour l'année scolaire 2025-2026, le maintien des tarifs 2024-2025 :

- 6.00 € le prix du repas par enfant (repas et garderie)
- 4.70 € le prix du repas enseignant

→ **S'AUTORISE** à réviser le tarif des repas en cours d'année en cas de forte augmentation des denrées qui entraînerait une augmentation des tarifs de la part de l'entreprise SAS REPAS A DOMICILE

→ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,
Emmanuel GINET

